PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECOMTAL AVEYRON

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt cinq le huit avril à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 1er avril 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Joël FAU, Mme Alice PACALET, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Emilie DALBIN, M. David BASIRE, M. Roger TEYSSEDRE, Mme Marion COUTÉ et M. Etienne ALBESPY.

Absente et excusée : Mme Nawal BRACKELEER donne pouvoir à Mme Alice PACALET

Secrétaire : M. Joël FAU a été nommé secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 février 2025

Délibération n°012-211202981-20250408-20250408-427-BF : Vote des trois taxes directes locales
Délibération n°012-211202981-20250408-20250408-426-BF : Budget Commune : Vote du budget Primitif 2025
Délibération n°012-211202981-20250408-20250408-428-BF : Vote des CFU
Délibération n°012-211202981-202500408-20250408-429-BF : Budget Commune : Vote du CFU 2024
Délibération n°012-211202981-202500408-20250408-430-BF : Affectation du résultat de fonctionnement
Délibération n°012-211202981-202500408-20250408-431-BF : 3 EN 1
Délibération n°012-211202981-202500408-20250408-432-BF : Compte financier unique
Délibération n°012-211202981-202500408-20250408-433-BF : Budget Primitif 2025
Délibération n°012-211202981-202500408-20250408-434-BF : Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025
Délibération n°012-211202981-20250408-20250408-435-BF : Budget Lotissement la Blanzague : Vote du CFU 2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLECOMTAL

NOMBRES DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
Votes :	Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 8 avril 2025 – 915

Délibération n° 904

L'an deux mil vingt cinq le vingt et cinq février à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.
Date de la convocation du Conseil : le 1er avril 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Alice PACALET, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSEDRE, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Marion COUTÉ, M. Etienne ALBESPY et Mme Emilie DALBIN

Absente et excusée : Mme Nawal BRACKELEER donne pouvoir à Mme Alice PACALET

Secrétaire: M. Joël FAU été nommé secrétaire.

Objet : Vote des trois taxes directes locales:

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'état n° 1259 « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales » pour 2025.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes foncières pour 2025, les taux de 2024 sont reconduits.

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe foncière prop. Bâties	416 200	42.03	174 929.00
Taxe foncière non bâties	14 200	93.55	13284.00
Taxe habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	117 300	10.89	12774.00
		Total	**200 987.00**

MAIRIE DE VILLECOMTAL (Aveyron)

Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Joël FAU

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20250408-20250408_427-BF
Reçu le 11/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLECOMTAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
Votes :	Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 8 avril 2025 – 916

Délibération n° 905

L'an deux mil vingt cinq le vingt et cinq février à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.
Date de la convocation du Conseil : le 1er avril 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Alice PACALET, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSEDRE, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Marion COUTÉ, M. Etienne ALBESPY et Mme Emilie DALBIN

Absente et excusée : Mme Nawal BRACKELEER donne pouvoir à Mme Alice PACALET

Secrétaire: M. Joël FAU été nommé secrétaire.

Objet : Vote des CFU

M. le Maire, présente les CFU de l'exercice 2024 (budget principal et budget du lotissement la Blanzague) établis par le trésorier.

Ils sont identiques en tout point aux CFU 2024 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement comme en investissement.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les CFU 2024 tel que présentés.

MAIRIE DE VILLECOMTAL (Aveyron)

Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Joël FAU

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20250408-20250408_428-BF
Reçu le 11/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLECOMTAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
Votes :	Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 8 avril 2025 – 917

Délibération n° 906

L'an deux mil vingt cinq le vingt et cinq février à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.
Date de la convocation du Conseil : le 1er avril 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Alice PACALET, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSEDRE, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Marion COUTÉ, M. Etienne ALBESPY et Mme Emilie DALBIN
Absente et excusée : Mme Nawal BRACKELEER donne pouvoir à Mme Alice PACALET
Secrétaire: M. Joël FAU été nommé secrétaire.

Objet : Budget Commune : Vote du CFU 2024 :

M. le Maire, Président s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-François PRADALIER élu président de séance, présente le CFU 2024 du Budget Principale de la commune dressé par M. le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal :

- Donne acte à M. le Président de la présentation faite du CFU du Budget Principal 2024 de la Commune de Villecomtal,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au CFU ci-annexé.

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	345 132.46 €	491 531.22 €
Section d'investissement	447 572.61 €	152 486.62 €
Restes à réaliser en investissement	320 020.00 €	574 460.25 €

Le Conseil Municipal de la Commune de Villecomtal à l'unanimité :

- APPROUVE le CFU 2024 du Budget principal,
- AUTORISE M. le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

MAIRIE DE VILLECOMTAL (Aveyron)

Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Joël FAU

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20250408-20250408_429-BF
Reçu le 11/04/2025

VILLECOMTAL

compte

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Séance ordinaire du 08/04/2025
Délibération numéro : null
Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 11
Nombre de suffrages exprimés 11
Abstention(s) 0

VOTES	
Pour :	11
Contre :	0

Date de convocation 01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, Le conseil municipal, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, présidé par Monsieur le Maire

Secrétaire(s) de séance :
- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 656 492,12

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	510 093,36
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	553 031,42
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	146 398,76
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	656 492,12
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	**656 492,12**
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	16,02
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	656 476,10
B. DEFICIT AU 31/12/2024	**0,00**
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Présents : PHILOREAU Patrice (Maire), PRADALIER Jean François (1er Adjoint), TEYSSEDRE Roger (2ème Adjoint), ALBESPY Etienne (Conseiller), BASIRE David (Conseiller), BRACKELEER Nawal (Conseillère), COUGOULE Jean-Pierre (Conseiller), COUTE Marion (Conseillère), DALBIN Emilie (Conseillère), FAU Joël (Conseiller), PACALET Alice (conseillère),

Présenté par
à le 08/04/2025

Délibéré par Le conseil municipal
à le 08/04/2025

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20250408-20250408_430-BF
Reçu le 11/04/2025

Copyright A.GE.DI

LORS DU VOTE DU CFU		VILLECOMTAL	CFU 2024	LORS DU VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	11	DELIBERATION SUR LE COMPTE UNIQUE FINANCIER ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS		Nb de membres en exercice	11
Nb de membres présents	11			Nb de membres présents	11
Nb de suffrages exprimés	11			Nb de suffrages exprimés	11
Votes Contre Pour	11	Date de convocation : 01/04/2025		Votes Contre Pour	11
Abstentions	0	Séance : 08/04/2025		Abstentions	0

Accusé de réception préfecture
012-211202981-20250408-250408_231-BF
Reçu le 10/04/2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);
Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;
Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	510 093,36	0,00	40 629,72	0,00	550 723,08
Opérations exercice	345 132,46	491 531,22	447 572,61	152 486,62	792 705,07	644 017,84
TOTAUX	345 132,46	1 001 624,58	447 572,61	193 116,34	792 705,07	1 194 740,92
Résultat de clôture		656 492,12	254 456,27			402 035,85
Restes à réaliser					0,00	254 440,25
Besoin / excédent de financement total						656 476,10
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						553 031,42

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Monsieur le Maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

16,02	au compte 1068 (recette d'investissement)
656 476,10	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Copyright A.GE.DI

254 456,27	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : PHILOREAU Patrice (Maire), PRADALIER Jean François (1er Adjoint), TEYSSEDRE Roger (2ème Adjoint), PACALET Alice (conseillère), BASIRE David (Conseiller), DALBIN Emilie (Conseillère), ALBESPY Etienne (Conseiller), FAU Joël (Conseiller), COUTE Marion (Conseillère), BRACKELEER Nawal (Conseillère), COUGOULE Jean-Pierre (Conseiller),

Pour expédition conforme,

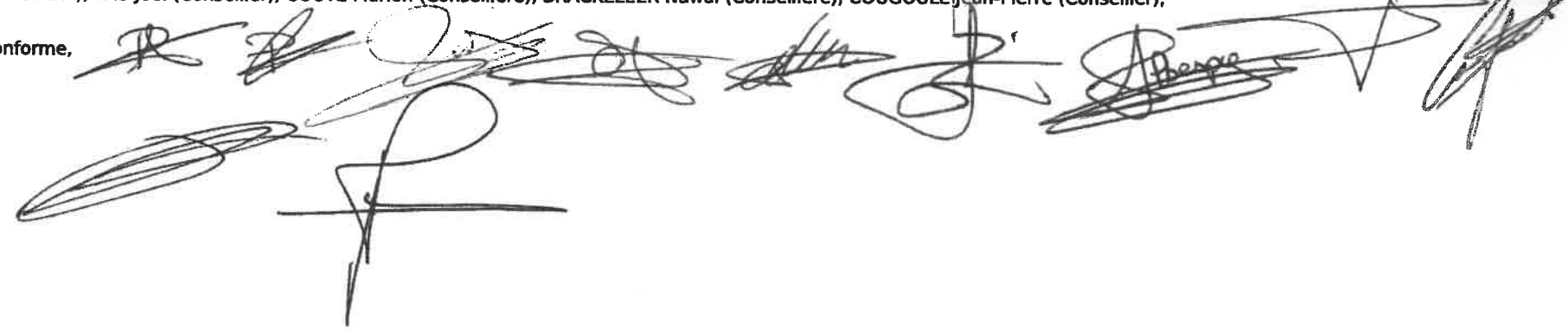

Copyright A.GE.DI

VILLECOMTAL **CFU 2024**

DELIBERATION SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance ordinaire du 08/04/2025
Délibération numéro : null
Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 11
Nombre de suffrages exprimés 11
Abstention(s) 0

VOTES	
Pour :	11
Contre :	0

Date de convocation 01/04/2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	510 093,36	0,00	40 629,72	0,00	550 723,08
Opérations exercice	345 132,46	491 531,22	447 572,61	152 486,62	792 705,07	644 017,84
Total	345 132,46	1 001 624,58	447 572,61	193 116,34	792 705,07	1 194 740,92
Résultat de clôture		656 492,12	254 456,27			402 035,85
Restes à réaliser	0,00	0,00	320 020,00	574 460,25	320 020,00	574 460,25
Total cumulé	0,00	656 492,12	574 476,27	574 460,25	320 020,00	976 496,10
Résultat définitif		656 492,12	16,02			656 476,10

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Monsieur le Maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, le mois et an susdits
A VILLECOMTAL

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : PHILOREAU Patrice (Maire), PRADALIER Jean François (1er Adjoint), TEYSSEDRE Roger (2ème Adjoint), ALBESPY Etienne (Conseiller), BASIRE David (Conseiller), BRACKELEER Nawal (Conseillère), COUGOULE Jean-Pierre (Conseiller), COUTE Marion (Conseillère), DALBIN Emilie (Conseillère), FAU Joël (Conseiller), PACALET Alice (Conseillère).

Accusé de réception en préfecture
012-211202581-20250408-20250408_432-BF
Reçu le 11/04/2025

Copyright A.GE.DI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLECOMTAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
Votes :	Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 8 avril 2025 – 921

Délibération n° 910

L'an deux mil vingt cinq le vingt et cinq février à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.
Date de la convocation du Conseil : le 1er avril 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Alice PACALET, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSEDRE, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Marion COUTÉ, M. Etienne ALBESPY et Mme Emilie DALBIN
Absente et excusée : Mme Nawal BRACKELEER donne pouvoir à Mme Alice PACALET
Secrétaire: M. Joël FAU été nommé secrétaire.

Objet : Budget Commune : Vote du budget Primitif 2025 :

M. le Maire, présente les postes du budget 2025 qui s'équilibre en sections de fonctionnement à 1 091 209.10 euros, la section d'investissement n'est pas équilibrée mais représente un budget sincère : en dépenses pour 1 489 242.09 euros et en recettes pour 1 660 636.19 euros. Confirmé et validé par notre conseiller aux décideurs locaux Mme BAULES de la DDFIP.

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	**1 091 209.10**	**1 091 209.10**
011 Charges de gestion générale	147 982.00	
012 Charges de personnel	136 600.00	
014 Atténuation de produits	3 969.00	
023 Virement à la section d'investissement	709 916.10	
65 Autres charges de gestion	82 372.00	
66 Charges financières	8 297.00	
67 Charges exceptionnelles	200.00	
68 Dot. Aux amortissement et provisions	1 873.00	
002 Résultat de fonctionnement reporté		656 476.10
70 Produits de services		10 458.00

73 Impôts et taxes		32 600.00
731 Fiscalité locale		170 106.00
74 Dotations – Participations - FCTVA		150 364.00
75 Autres produits de gestion		71 200.00
76 Produits financiers		5.00
Investissement	**1 489 242.09**	**1 606 636.19**
00 Financières (emprunts, dépôts caution)	70 647.00	
001 Solde d'exécution section investissement	254 456.27	
041 Opération d'ordre	17 708.82	
158 - Eclairage public	5 000.00	
197 - Travaux bâtiments	30 000.00	
198 - Voirie	8 000.00	
203 - Achat matériel	3 000.00	
221 - Aménagement espaces verts	15 000.00	
224 - Vallon des sports	79 000.00	
226 - Ilot du Bourg	541 510.00	
228 - Salle Associative	5 000.00	
229 - Aménagement Belvédère église	38 290.00	
230 - Tiers lieux	81 630.00	
238 - Achat de terrains	10 000.00	
239 – Pont de Boyer	300 000.00	
240 – Jardins des sœurs	30 000.00	
00 Hors équipement		12 678.02
021 Virement de la section de fonctionnement		709916.10
041 Opération d'ordre		17 708.82
1321-226 Ilot du Bourg (DETR- Département (Fond Friche)		889 384.84
1323-224 Vallon des sports		23 859.00
13461-229 Aménagement Belvédère église (DETR)		7 089.41

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 de la Commune.

MAIRIE DE MAYRAC (Aveyron)

Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Joël FAU

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Objet : Délibération budget primitif

Date de décision: 08/04/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 11/04/2025

Numéro de l'acte : 20250408_433

Identifiant unique de l'acte : 012-211202981-20250408-20250408_433-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2
Finances locales
Decisions budgetaires
délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : Délibération vote budget primitif Commune.docx (99_BU-012-211202981-20250408-20250408_433-BF-1-1_1.pdf)

COMMUNE DE VILLECOMTAL :

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025

Sommaire :
I. Le cadre général du budget
II. La section de fonctionnement
III. la section d'investissement
IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur notre site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté à l'unanimité le 8 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat en conseil municipal présenté le 8 avril 2025. Il a été établi avec la volonté :

- De maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidienne de l'autre (impôts, remboursement des crédits, diverses factures …).

Pour notre commune :
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de logements …), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **1 091 209.10 euros.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentant **135 200.00 euros** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **1 091 209.10 euros.**

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	**1 091 209.10**	**1 091 209.10**
011 Charges de gestion générale	147 982.00	
012 Charges de personnel, frais assimilé	136 600.00	
014 Atténuation de produits	3 969.00	
023 Virement à la section d'investissement	709 916.10	
65 Autres charges de gestion	82 372.00	
66 Charges financières	8 297.00	
67 Charges exceptionnelles	200.00	
68 Dot. Aux amortissement et provisions	1 873.00	
002 Résultat de fonctionnement reporté		656 476.10
70 Produits de services		10 458.00
73 Impôts et taxes		32 600.00
731 Fiscalité locale		170 106.00
74 Dotations – Participations - FCTVA		150 364.00
75 Autres produits de gestion		71 200.00
76 Produits financiers		5.00

c) La fiscalité :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe foncière prop. Bâties	416 200	42.03	174 929
Taxe foncière non bâties	14 200	93.55	13 284
Taxe habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	117 300	10.89	12 774
		Total	**200 987**

III. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, …

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, de matériels, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : la recette dite patrimoniale telle que la recette perçue en lien avec le FCTVA et les subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	**1 489 242.09**	**1 660 636.19**
00 Financières (emprunts, dépôts caution)	70 647.00	
001 Solde d'exécution section investissement	254 456.27	
041 Opération d'ordre	17 708.82	
158 - Eclairage public	5 000.00	
197 - Travaux bâtiments	30 000.00	
198 - Voirie	8 000.00	
203 - Achat matériel	3 000.00	
221 - Aménagement espaces verts	15 000.00	
224 - Vallon des sports	79 000.00	
226 - Ilot du Bourg	541 510.00	
228 - Salle Associative	5 000.00	
229 - Aménagement Belvédère église	38 290.00	
230 - Tiers lieux	81 630.00	
238 – Achat de terrains	10 000.00	
239 – Pont de Boyer	300 000.00	
240 – Jardins des sœurs	30 000.00	
00 Hors équipement		12 678.02
021 Virement de la section de fonctionnement		709 916.10
041 Opération d'ordre		17 708.82
1321-226 Ilot du Bourg (DETR- Département (Fond Friche)		889 384.84
1323-224 Vallon des sports		23 859.00
13461-229 Aménagement Belvédère église (DETR)		7 089.41

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :
- L'Ilot du Bourg
- Aménagement Belvédère église
- Tiers lieux
- Vallon des sports

d) Les subventions d'investissement prévues :
- De l'Etat : 302 511.84 euros
- Du Département : 123 859.00 euros
- Fond friche : 476 873.00 euros
- Autre : 10 000.00 euros

Il est à noter que pour 2025, le budget d'investissement n'est pas équilibré. Il est néanmoins sincère. Ce choix est effectué afin de ne pas augmenter artificiellement les dépenses d'investissement.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement:

Répartition des dépenses de fonctionnement

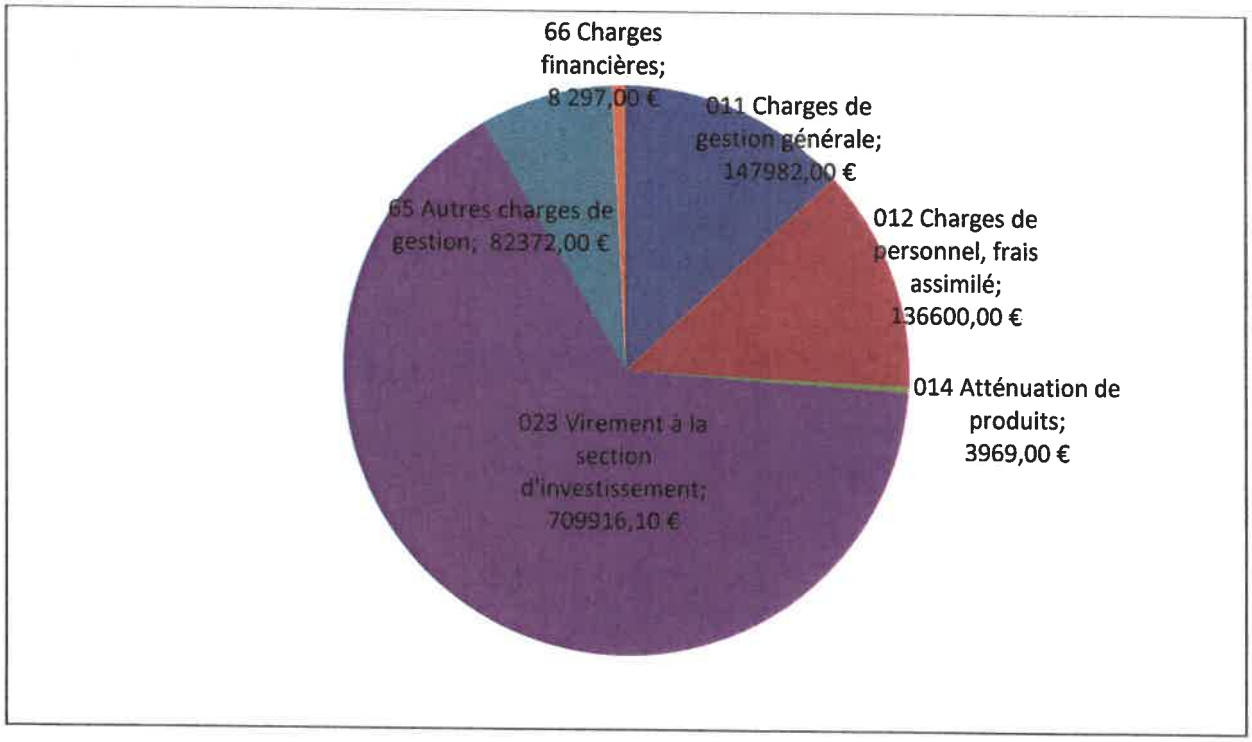

Répartition des recettes de fonctionnement

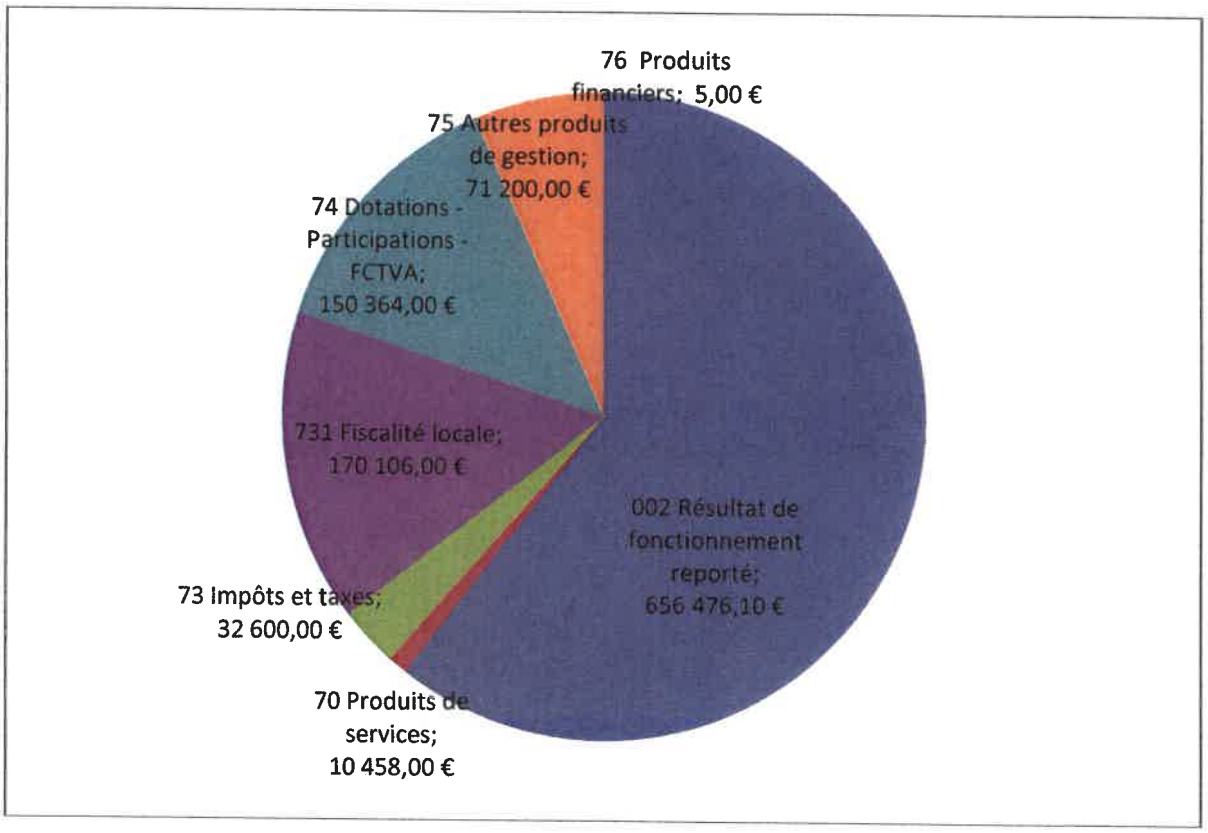

Répartition des dépenses d'investissement

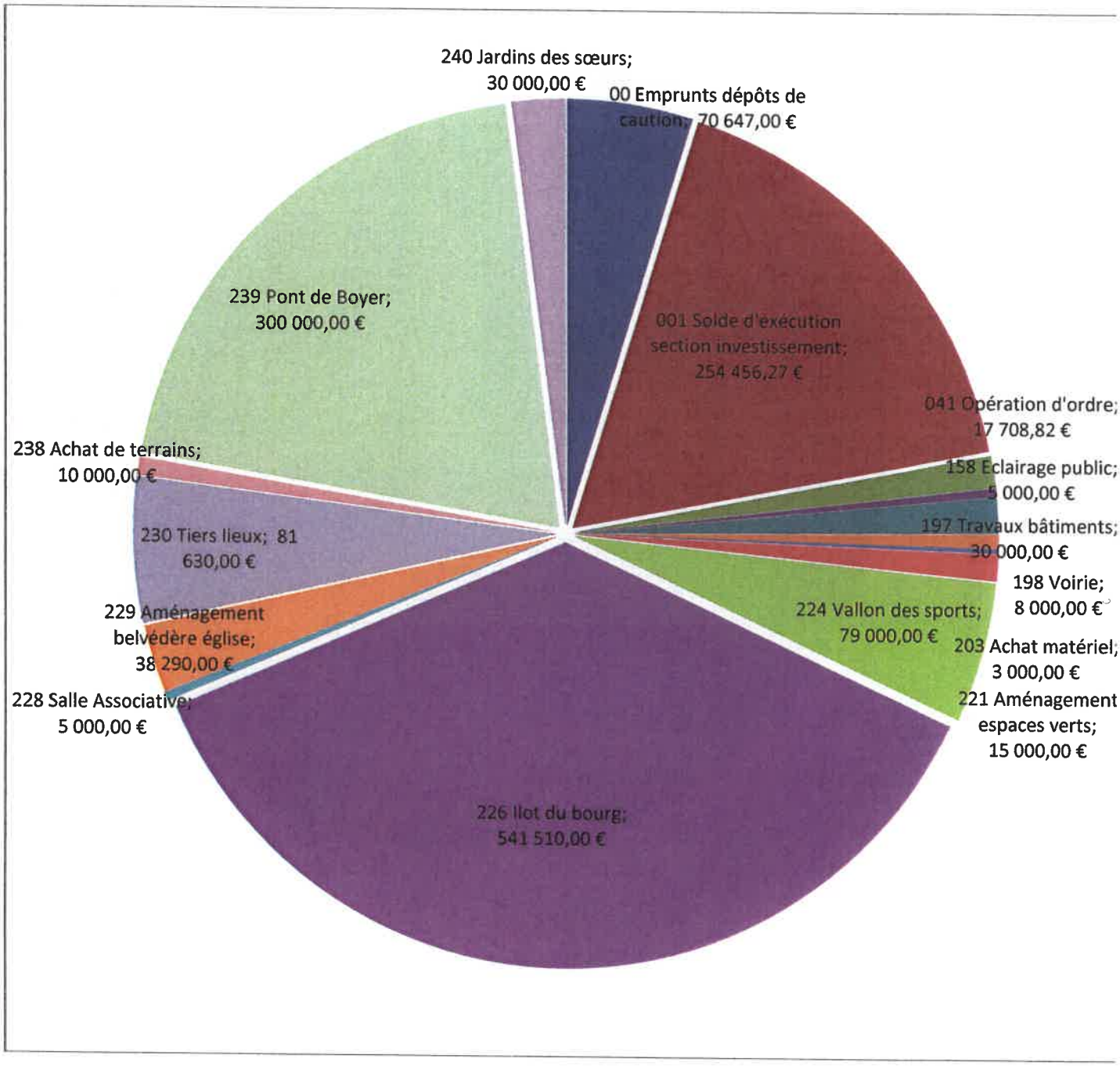

Répartition des recettes d'investissement

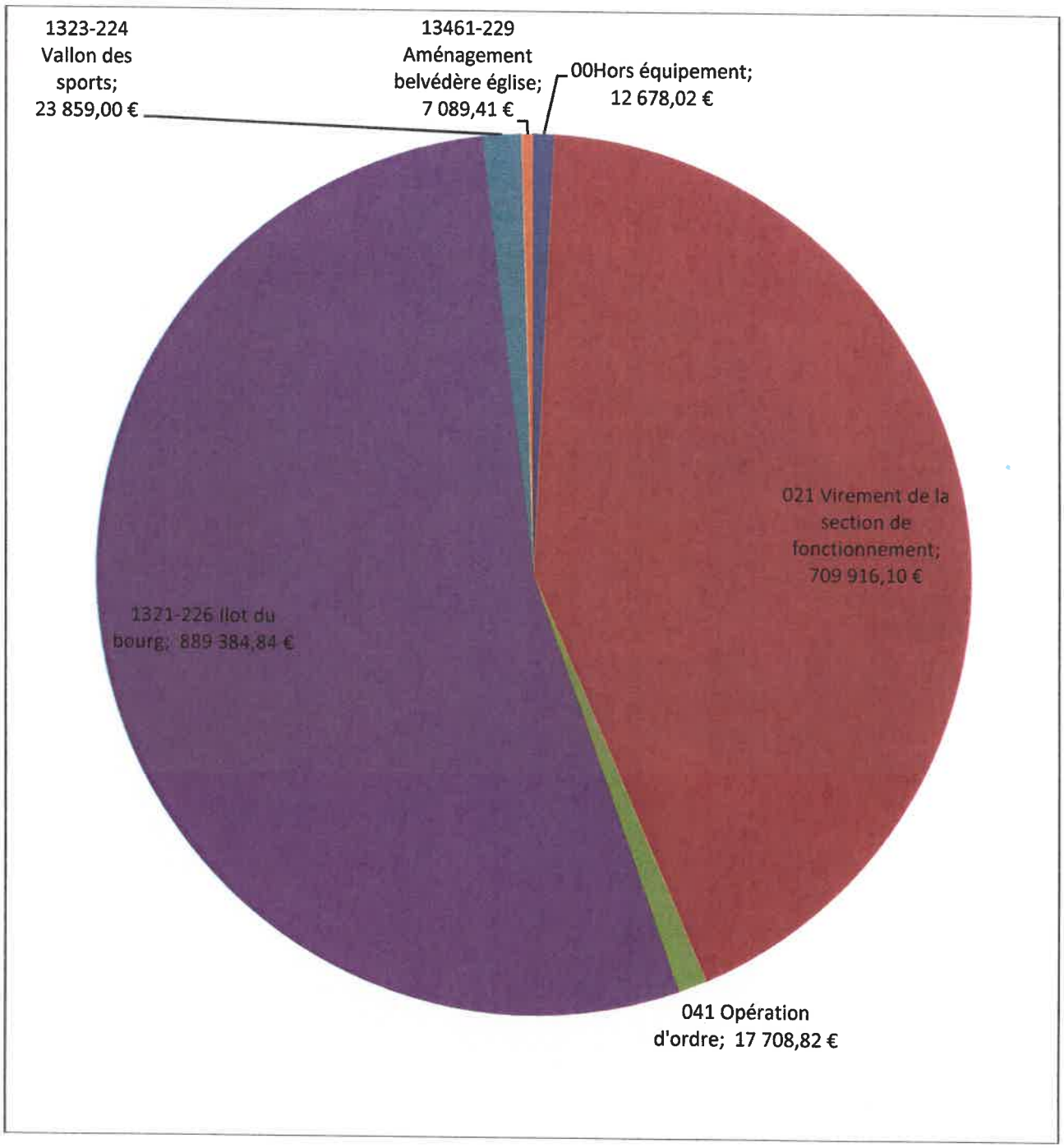

b) Principaux ratios :

En extrapolant les données de cette note avec le budget, nous observons que :
- La CAF brute passerait à 146 399, et la CAF nette à 74 933
- La fiscalité représente 452 €/hab. Et 46.88% des produits de fonctionnement CAF
- L'encours de la dette/CAF passe de 4.1 à 7.66 entre 2024 et 2025.
- L'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement passe de 1.23 à 1.47 entre 2024 et 2025.

c) Etat de la dette :

1641 Emprunt	Organisme préteur	Date de signature	Type de taux	Durée	Nominal	Capital : Annuité de l'exercice	Intérêts : Annuité de l'exercice
50011004058	Crédit agricole	23/05/2013	3.78	15 ans	350 000.00	26 557.35	1 825.53
MON283108EUR	La banque postale	26/04/2014	3.28	15 ans	250 000.00	18 500.60	2 667.80
MON524968EUR	La banque postale	11/03/2019	1.82	20 ans	200 000.00	9 248.61	2 704.03
MON534743EUR	La banque postale	04/11/2020	0.68	15 ans	220 000.00	13 340.20	1 099.64
				Total :	**1 020 000.00**	**68 646.76**	**8 297.00**

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Objet : Note de synthèse

Date de décision: 08/04/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 11/04/2025

Numéro de l'acte : 20250408_434

Identifiant unique de l'acte : 012-211202981-20250408-20250408_434-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1
Finances locales
Decisions budgetaires

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : note de présentation brève et synthétique.docx (99_BU-012-211202981-20250408-20250408_434-BF-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLECOMTAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
Votes :	Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 8 avril 2025 – 923

Délibération n° 912

L'an deux mil vingt cinq le vingt et cinq février à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.
Date de la convocation du Conseil : le 1er avril 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Alice PACALET, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSEDRE, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Marion COUTÉ, M. Etienne ALBESPY et Mme Emilie DALBIN
Absente et excusée : Mme Nawal BRACKELEER donne pouvoir à Mme Alice PACALET
Secrétaire: M. Joël FAU été nommé secrétaire.

Objet : Budget Lotissement la Blanzague : Vote du CFU 2024 :

M. le Maire, Président s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-François PRADALIER élu président de séance, présente le CFU 2024 du lotissement la Blanzague dressé par M. le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal :

- Donne acte à M. le Président de la présentation faite du CFU du lotissement la Blanzague 2024 de la Commune de Villecomtal,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au CFU ci-annexé.

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	76 557.00 €	76 557.00 €
Section d'investissement	76 557.00 €	76 557.00 €

Le Conseil Municipal de la Commune de Villecomtal à l'unanimité :

- APPROUVE le CFU 2024 du lotissement la Blanzague,
- AUTORISE M. le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

MAIRIE DE VILLECOMTAL (Aveyron)

Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Joël FAU

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20250408-20250408_435-BF
Reçu le 11/04/2025